

Informations de base	
2006/2005(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne: davantage de recherche et d'innovation, investir pour la croissance et de l'emploi Subject 3.50.01 Politique et espace européen de la recherche 3.50.04 Innovation	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	DEL CASTILLO VERA Pilar (PPE-DE)	23/11/2005
	Commission pour avis		Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	MATSOUKA Maria (PSE)	27/10/2005
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation	BONO Guy (PSE)	23/01/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2711	2006-02-27
	Affaires générales	2775	2007-01-22
	Affaires générales	2718	2006-03-20
	Affaires générales	2705	2006-01-30
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2716	2006-03-14
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2707	2006-02-14

	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2715	2006-03-13
	Environnement	2713	2006-03-09
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/10/2005	Publication du document de base non-législatif	COM(2005)0488 	Résumé
19/01/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/01/2006	Débat au Conseil		
14/02/2006	Débat au Conseil		
27/02/2006	Débat au Conseil		
09/03/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
13/03/2006	Débat au Conseil		
14/03/2006	Débat au Conseil		
20/03/2006	Débat au Conseil		Résumé
30/05/2006	Vote en commission		Résumé
01/06/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0204/2006	
04/07/2006	Débat en plénière		
05/07/2006	Décision du Parlement	T6-0301/2006	Résumé
05/07/2006	Résultat du vote au parlement		
05/07/2006	Fin de la procédure au Parlement		
22/01/2007	Débat au Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2005(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/6/32142

Portail de documentation

Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE370.183	28/03/2006	
Amendements déposés en commission		PE372.213	04/05/2006	
Avis de la commission	EMPL	PE370.143	15/05/2006	
Avis de la commission	CULT	PE371.981	29/05/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0204/2006	01/06/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0301/2006	05/07/2006	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		COM(2005)0488 	12/10/2005	Résumé
Document annexé à la procédure		SEC(2005)1289 	12/10/2005	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)3874	29/09/2006	

Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne: davantage de recherche et d'innovation, investir pour la croissance et de l'emploi

2006/2005(INI) - 12/10/2005 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer des mesures pour dynamiser l'innovation et la recherche dans le cadre de l'agenda de Lisbonne.

CONTEXTE : le nouveau partenariat de Lisbonne pour la croissance et l'emploi a confirmé que la recherche et l'innovation constituent des défis essentiels. Le Conseil européen de Barcelone de 2002 s'est donné pour but de faire passer l'investissement global de l'UE en faveur de la recherche d'environ 1,9% du PIB à près de 3% d'ici 2010, la part des fonds privés passant de 55% à deux tiers du total environ. Presque tous les États membres ont fixé des objectifs qui - s'ils sont atteints - porteront les investissements de l'UE en matière de recherche à 2,6% du PIB d'ici à 2010. Toutefois, au lieu d'augmenter, le niveau global de la recherche stagne plus ou moins dans l'UE.

La concurrence s'accroît, au niveau mondial, pour attirer les investissements dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Outre les pays attractifs tels que les États-Unis et le Japon, de nouveaux concurrents sont apparus comme la Chine, l'Inde et le Brésil. En Chine, l'investissement dans la recherche progresse de 20% par an. Le niveau de la concurrence est tel qu'aucun État membre ne peut réussir seul. Il faut assurer une coordination entre les niveaux national, régional et européen. L'action européenne doit soutenir et compléter les efforts des autorités nationales et du secteur privé.

CONTENU : la communication présentée par la Commission décrit de manière précise les engagements figurant dans le programme communautaire de Lisbonne et détaille les mesures soutenant la recherche et l'innovation qui sont prévues et qui sont présentées en termes généraux. Elle confirme la priorité accordée à la connaissance et à l'innovation pour la croissance, en offrant un cadre général pour le développement de synergies à tous les niveaux. Ainsi, la Commission présente des actions ambitieuses au-delà du plan d'action visant à porter l'investissement en faveur de la recherche dans l'Union européenne de 1,9% du PIB à près de 3% en 2010 et de la politique d'innovation menée jusqu'à présent. Elle renforce les liens entre recherche et innovation, la politique de recherche étant axée sur la mise au point de nouvelles connaissances et de leurs applications et sur les conditions-cadres pour la recherche, tandis que la politique d'innovation privilégie la conversion des connaissances en valeur économique et succès commerciaux.

Afin de traiter ces problèmes au niveau européen, la Commission propose un nouveau plan d'action comprenant quatre volets et 19 actions:

1) Recherche et innovation au cœur des politiques de l'UE.

- Une meilleure réglementation en faveur des nouvelles technologies ;
- Rediriger les aides d'État vers la recherche et à l'innovation ;
- L'amélioration de l'efficacité et de l'utilisation de la protection de la propriété intellectuelle ;

- Un marché unique attractif pour les chercheurs ;
- L'utilisation des marchés publics pour encourager la recherche et l'innovation ;
- Des incitations fiscales mieux et plus largement utilisées.

2) Recherche et innovation au cœur du financement de l'UE.

- Une mobilisation de ressources publiques et privées au profit des technologies de pointe ;
- Les fonds structurels européens, moteur de la recherche et de l'innovation ;
- L'amélioration de l'accès des PME au financement ;
- Une mobilisation des programmes nationaux pour le financement de la recherche et de l'innovation européennes.

3) Recherche et innovation au cœur de l'entreprise.

- § Le développement des partenariats université-industrie ;
- Des pôles d'innovation et groupements industriels et axés sur la recherche ;
 - Des services d'appui «pro-actif» aux entreprises pour stimuler la recherche et l'innovation ;
 - La gestion de l'innovation et les mutations sociales ;
 - Le potentiel des services innovants ;
 - Un système européen de suivi de la recherche et de l'innovation industrielles.

4) Amélioration des politiques de la recherche et de l'innovation.

- La recherche et l'innovation: une priorité des programmes nationaux de réforme pour la croissance et l'emploi ;
- L'amélioration des instruments d'analyse des politiques ;
- La promotion de l'apprentissage des politiques et de la coopération (plates-formes européennes pour partager et valider les bonnes pratiques).

Selon la Commission, la valeur ajoutée de cette communication réside dans une présentation cohérente et accessible de ses actions visant à encourager l'innovation et la recherche en Europe en tant que contribution clé à l'agenda de Lisbonne.

Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne: davantage de recherche et d'innovation, investir pour la croissance et de l'emploi

2006/2005(INI) - 05/07/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de Pilar del **CASTILLO VERA** (PPE-DE, ES) en réponse à la communication de la Commission visant à proposer des mesures pour dynamiser l'innovation et la recherche dans le cadre de l'agenda de Lisbonne.

Les députés invitent les États membres à promouvoir l'esprit d'entreprise dès les premiers stades du système éducatif et à renforcer leur soutien à l'apprentissage tout au long de la vie en encourageant activement la formation aux TIC pour les travailleurs et les personnes sans emploi. Conscients des retards pris par l'Union quant à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation, ils lancent un appel aux États membres, afin qu'ils s'approprient la relance de la stratégie de Lisbonne.

Parmi les nombreuses demandes formulées par le Parlement, il faut mentionner : la nécessité de mettre en avant les filières scientifiques et de promouvoir les récompenses et incitations existantes, tels que les prix Descartes et Aristote, ou le Prix du jeune scientifique; le renforcement de l'aide aux chercheurs européens les plus qualifiés, en particulier les chercheurs en début de carrière ; la promotion de mesures d'incitation visant à améliorer les conditions de travail des scientifiques et des chercheurs et à assurer la formation continue des travailleurs; une lutte efficace contre la fuite des cerveaux et la mise en place de mesures adéquates pour attirer l'excellence sur le sol de l'UE en promouvant notamment des programmes d'échanges avec les pays tiers ; la création et la promotion des prix européens de l'innovation ; la fixation d'objectifs clairs en matière de création de centres d'excellence, qui devraient tous disposer de « laboratoires de créativité ».

Le Parlement recommande de veiller tout particulièrement à assurer une participation appropriée des PME à la recherche et au développement en prenant des mesures concrètes, notamment en affectant une partie des crédits de recherche aux PME. Il met l'accent sur la nécessité de soutenir les PME quant à leurs capacités de recherche et souligne qu'il importe d'améliorer l'accès des PME au financement.

Les députés invitent les États membres à mettre en place un environnement plus favorable à l'innovation pour les citoyens et les entreprises, via une meilleure réglementation, de meilleures normes, de meilleures procédures en matière de marchés publics et de meilleurs droits de propriété intellectuelle. Ils rappellent la nécessité d'instaurer un brevet et une marque communautaires et de veiller à une plus grande réciprocité entre les systèmes européen, américain et japonais de brevets. Ils soulignent qu'un système européen des brevets intégré fondé sur des normes juridiques démocratiques doit faire partie intégrante d'une stratégie innovante dans le cadre de laquelle il convient de garantir un équilibre entre la protection de la propriété industrielle, la diffusion des connaissances techniques, et une concurrence libre et sans entrave.

Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne: davantage de recherche et d'innovation, investir pour la croissance et de l'emploi

2006/2005(INI) - 20/03/2006

Le Conseil a examiné le projet de conclusions élaboré par la présidence pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles les 23 et 24 mars 2006.

Le Conseil européen axera ses travaux sur le réexamen annuel de la stratégie pour la croissance et l'emploi qu'il a établie à Lisbonne en mars 2000 et relancée au printemps dernier, ainsi que sur une politique énergétique pour l'Europe. Il fera également le point de la situation internationale.

En ce qui concerne la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen devrait souligner la nécessité de mettre en œuvre les engagements pris l'année dernière et recenser les actions prioritaires à mettre en œuvre avant la fin de 2007, afin de permettre le lancement d'une deuxième phase de la stratégie au printemps 2008.